

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

CONVENTION AVEC
L'ETAT POUR LA
TELETRANSMISSION
DES DOSSIERS
RELATIFS A LA
COMMANDE
PUBLIQUE :
ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2019-34

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES DOSSIERS RELATIFS A LA COMMANDE PUBLIQUE : ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Vu l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature. Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. » ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2017-50 du 18 mai 2017, approuvant la convention à intervenir avec l'Etat pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs ;

Vu la convention signée avec l'Etat le 3 août 2017 ;

Vu la circulaire du Préfet de la Haute-Savoie du 30 octobre 2018 informant les collectivités du département de la possibilité de transmettre les dossiers relatifs à la commande publique sous forme dématérialisée via l'application @ctes à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de la signature d'un avenant à la convention initiale ;

Vu le projet d'avenant transmis par la Préfecture de la Haute-Savoie définissant les conditions de transmission des dossiers relatifs à la commande publique sous forme dématérialisée via l'application @ctes ;

Considérant le gain en efficacité induit par l'utilisation de ce nouvel outil ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention passée avec l'Etat en vue de procéder à la télétransmission des dossiers relatifs à la commande publique via l'application @actes ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature]